

Avant-propos

Cet ouvrage, intitulé "Liste des traités en vigueur au 1^{er} janvier 1988", se compose de deux parties. La première dresse la liste des Accords bilatéraux par pays et par sujet, dans un ordre alphabétique et chronologique. La deuxième dresse la liste des Accords multilatéraux par sujet, dans un ordre alphabétique et chronologique, ainsi que celle des États ou organisations internationales qui en sont partie.

La première partie comprend plusieurs accords bilatéraux conclus par la Grande-Bretagne au nom du Canada, auxquels le Canada est devenu partie par suite de la succession d'État.

La date à laquelle l'accord a été signé ou, dans le cas d'un Accord multilatéral, "fait", est inscrite en caractères gras. Les notes se rapportent dans chaque cas à l'Accord qui précède.

Les instruments n'ayant pas force de traité, comme les arrangements, les contrats ou memorandums d'accord, ont été omis.

Le fait que le nom d'un pays nouvellement indépendant ne figure pas sous le titre d'une convention multilatérale ne signifie pas obligatoirement que celle-ci n'est pas en vigueur dans le pays en question.

En ce qui concerne la Chine, chaque entrée répertoriée dans cette publication renvoie à des initiatives prises par les autorités représentant la Chine aux Nations Unies à la date correspondante.

Informations supplémentaires

Les nombreux renvois ont pour but d'aider le lecteur.

Les accords suivis d'un numéro de Recueil des traités du Canada (RCT) sont disponibles. Pour se les procurer, il suffit d'écrire au Centre d'édition du Gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa (Canada) K1A 0S9, qui les enverra par la poste.

Le Rapport annuel du Ministère des Affaires extérieures et l'Annuaire canadien de Droit international fournissent une liste de toutes les actions du Canada en matière de traités pendant l'année considérée.